



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 49
Communes de Lanobre et Beaulieu (Cantal)

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 25-1994 du 1er juillet 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux
- Vu les avis favorables de la mairie de Lanobre et du Conseil départemental du Puy de Dôme
- Vu la consultation pour avis des mairies de Beaulieu et Labessette
- Vu l'avis favorable des services des transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu la demande de l'entreprise Freyssinet

Considérant que pour effectuer les opérations de rénovation du Pont d'Entraygues, et pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 49

Sur proposition du Coordonnateur territorial de Mauriac,

ARRÊTE

Article 1 :

La fermeture de la circulation sur le Pont d'Entraygues, RD 49 (PR 31 à 31+100), est prolongée jusqu'au 17 octobre 2025.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux.

Article 2 :

A compter du 18 octobre, la circulation des VL (véhicules n'excédant pas 2,5 m de large et 3m de hauteur) sera possible sur le pont et la circulation des PL (+3,5 tonnes) et des VL hors gabarit restera interdite. Un alternat de circulation géré par feux tricolores sera mis en place de part et d'autre de l'ouvrage avec possibilité d'attente d'une durée n'excédant pas cinq minutes.

La circulation des piétons sera possible sur le trottoir côté aval (à gauche dans le sens des PR croissants)

Le trafic PL (+3,5 tonnes) et des VL hors gabarit sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD72 et 922 dans le Puy-de-dôme.

Article 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Freyssinet en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD Artense.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Directeur de l'entreprise Freyssinet

Date de publication : 26/09/2025

- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
 - Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
 - M. le Directeur de la Direction Routières d'Aménagement Territorial du Sancy
 - Mme La Directrice Générale du Pôle Infrastructures, Aménagement et Accompagnement des Territoires du Puy-de-Dôme,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- les mairies de Beaulieu, Lanobre et Labessette
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal et du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal et du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal et du Puy de Dôme

Aurillac le : **26 SEP. 2025**

Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



Isabelle Brasquies-Pautaire

De: Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>
Envoyé: jeudi 25 septembre 2025 10:47
À: Fabrice Bouscatier
Objet: RE: Fermeture Point d'Entraygues (Cantal)

Bonjour,

Avis favorable.

Cordialement

Pascal LORENZO
Maire

Commune de Lanobre

Mairie
Place de l'église
15270 Lanobre
Tel : 04 71 40 31 75
Email : mairie.lanobre.15@orange.fr
Site : <https://www.lanobre.fr>



De : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Envoyé : mercredi 24 septembre 2025 14:05
À : transports15@auvergnerhonealpes.fr; francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr;
mairiedelabessette@gmail.com; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>; Mairie LANOBRE
<mairie.lanobre.15@orange.fr>; pee.sancy@puy-de-dome.fr
Objet : RE: Fermeture Point d'Entraygues (Cantal)

Bonjour,

La fermeture du Pont d'Entraygues sera prolongée du 4 au 17 octobre.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux. (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

De : Fabrice Bouscatier

Envoyé : mardi 12 août 2025 17:47

À : 'transports15@auvergnerhonealpes.fr' <transports15@auvergnerhonealpes.fr>;
'francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr' <francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr>;
'mairiedelabessette@gmail.com' <mairiedelabessette@gmail.com>; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; 'pee.sancy@puy-de-dome.fr'
<pee.sancy@puy-de-dome.fr>

Objet : Fermeture Point d'Entraygues (Cantal)

Bonjour,

A compter du 1^{er} septembre et jusqu'au 3 octobre 2025 au soir, la circulation sera fermée sur la RD 49 (PR 31 à 31+100), sur le Pont d'Entraygues.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux. (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: mercredi 24 septembre 2025 14:15
À: Fabrice Bouscatier
Objet: RE: Fermeture Point d'Entraygues (Cantal)

Bonjour,

Merci pour l'information concernant la prolongation de la fermeture du Pont d'Entraygues.
Nous vous confirmons que **cette fermeture ne pose pas de problème pour les transports régionaux**. Les déviations proposées sont compatibles avec nos itinéraires.

Cordialement,

De : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Envoyé : mercredi 24 septembre 2025 14:05
À : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>; mairiedelabessette@gmail.com; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; pee.sancy@puy-de-dome.fr
Objet : RE: Fermeture Point d'Entraygues (Cantal)

Bonjour,

La fermeture du Pont d'Entraygues sera prolongée du 4 au 17 octobre.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux. (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

De : Fabrice Bouscatier
Envoyé : mardi 12 août 2025 17:47
À : 'transports15@auvergnerhonealpes.fr' <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; 'francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr' <francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr>; 'mairiedelabessette@gmail.com' <mairiedelabessette@gmail.com>; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; 'pee.sancy@puy-de-dome.fr' <pee.sancy@puy-de-dome.fr>
Objet : Fermeture Point d'Entraygues (Cantal)

Bonjour,

A compter du 1^{er} septembre et jusqu'au 3 octobre 2025 au soir, la circulation sera fermée sur la RD 49 (PR 31 à 31+100), sur le Pont d'Entraygues.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux. (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'impression : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Isabelle Brasquies-Pautaire

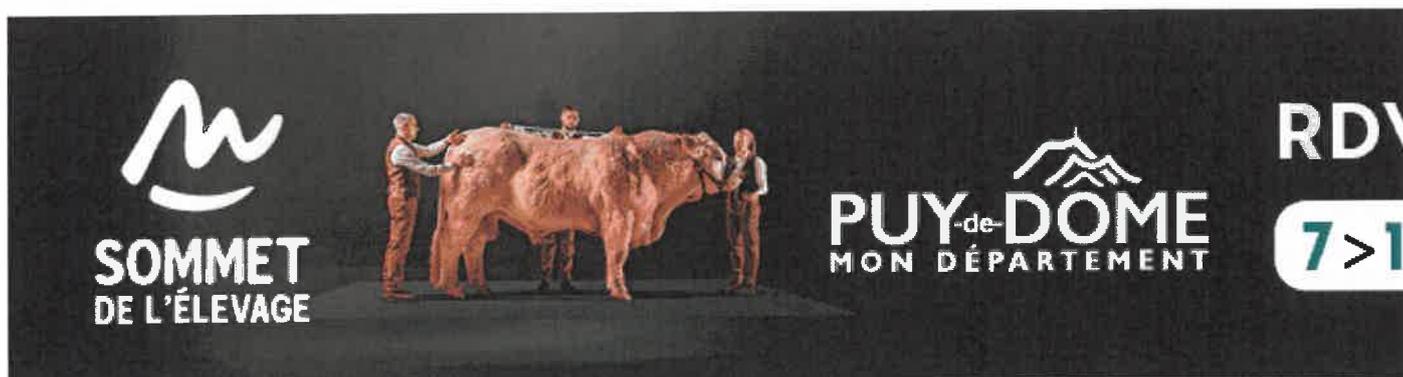
De: PEE Sancy <PEE.Sancy@puy-de-dome.fr>
Envoyé: mercredi 24 septembre 2025 14:26
À: Fabrice Bouscatier
Objet: Rép. : RE: Fermeture Point d'Entraygues (Cantal)

Avis favorable pour la DRAT SANCY
Cordialement

Pôle Infrastructure, Aménagement
et Accompagnement des Territoires
Unité Entretien et Exploitation
DRAT SANCY
68rue Fernand FOREST
63150 La BOURBOULE

pee.sancy@puy-de-dome.fr

04.73.81.23.36



<https://www.puy-de-dome.fr/actualites/septembre-2025/sommet-de-lelevage-2025.html/>

>>> Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr> 24/09/2025 14:04 >>>

Bonjour,

La fermeture du Pont d'Entraygues sera prolongée du 4 au 17 octobre.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux. (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

De : Fabrice Bouscatier

Envoyé : mardi 12 août 2025 17:47

À : 'transports15@auvergnerhonealpes.fr' <transports15@auvergnerhonealpes.fr>;
'francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr' <francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr>;

'mairiedelabessette@gmail.com' <mairiedelabessette@gmail.com>; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; 'pee.sancy@puy-de-dome.fr' <pee.sancy@puy-de-dome.fr>

Objet : Fermeture Point d'Entraygues (Cantal)

Bonjour,

A compter du 1^{er} septembre et jusqu'au 3 octobre 2025 au soir, la circulation sera fermée sur la RD 49 (PR 31 à 31+100), sur le Pont d'Entraygues.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD 72 et 922 dans le Puy-de-dôme, via Journiac, Labessette et Chez Maurissoux. (plan joint)

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire